



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Absent	M. Lory GENOUD
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019**
2. **Décisions de l'ACG**
3. **Projet transformation ancienne voirie en restaurants scolaires**
4. **Présentation des devis transformation esplanade nouveaux**
5. **immeubles**
6. **Voyage fin de législature**
7. **Communications de l'exécutif**
8. **Propositions et questions individuelles**
Naturalisation (point ajouté en début de séance et accepté à l'unanimité)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019

Point 2, M. Hafner : à remplacer par le texte « Le Conseil discute des destinations et organisation du voyage qui sera à la charge des cm, hormis les frais d'une soirée, supportés par la commune. Les dates et le lieu sont encore à définir.

Point 4, M. Hafner, Concert 1^{er} décembre : « ...budget de 1'500.- frs, **pour le cachet des artistes** »

Page 4, Mme Dougoud, Place de jeux derrière la Mairie : ajouter « **Etant donné que le revêtement effectué sur la Place de jeux donne satisfaction, il est proposé de mandater à nouveau TopJeux, seul à faire ce type de revêtement.** » Puis, plus loin : « **La Mairie est d'accord de lancer les devis... »**

Page 8, M. Jaccard, 1^{er}§ : Proposition de supprimer ce paragraphe qui n'amène rien à une personne n'ayant pas assisté aux échanges.

Page 8, M. G. Fontaine, Mme Jaggi : « Mme Jaggi dit ne pas l'avoir compris dans ce sens ».

Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions de l'ACG

Le Président propose de lire ces décisions une et à une et de les voter.

-Décision de l'ACG relative à l'octroi en 2020 d'un investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée.

VOTE : accepté à l'unanimité.

-Décision ACG relative à la subvention de fonctionnement du Bibliobus pour 2020

VOTE : accepté à l'unanimité.

-Décision ACG relative à l'enveloppe attribuée aux dépenses culturelles intercommunales

M. Hafner regrette que la moitié du budget aille à 1 seul festival qui supporte très peu la culture genevoise et **M. Jaccard** ajoute avoir l'impression que les sommes votées l'année d'avant sont immuablement reportées l'année d'après sur tous les objets, sans moyens d'action sur la ventilation des sommes.

VOTE : accepté par 5 oui, 4 abstentions et 5 non

-Décision ACG relative à l'enveloppe pour les activités sportives intercommunales diverses

VOTE : accepté à l'unanimité.

-Décision ACG relative aux financements d'investissements informatiques généraux

VOTE : accepté par 13 oui et 1 abstention.

-Décision ACG relative au financement pour l'application informatique petite enfance

VOTE : accepté par 12 oui et 2 abstentions.

-Décision ACG relative à la participation aux charges de fonctionnement du GIAP

VOTE : accepté à l'unanimité.

-Décision ACG relative à la subvention de fonctionnement du Grand Théâtre

M. Hafner relève 1 million pour la culture en général et 2,5 mio pour le Grand Théâtre seul, ce qui lui semble disproportionné.

Plusieurs voix font remarquer qu'il s'agit aussi d'un gros employeur avec ~100 employés. Le terme culture ne doit pas faire oublier les frais de logistique, les salaires, frais de

fonctionnement, réparations des dégradations, etc...

VOTE : accepté par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.

3. Projet transformation ancienne voirie en restaurants scolaires

Le Président informe que la résolution passée au Conseil n'a pas eu de recours, restent à désigner les personnes habilitées à signer cet acte notarié. Il passe la parole à **M. J. Fontaine**.

M. J. Fontaine explique que ce sera MM. Emile Battiaz et Jean-Pierre Dussuet pour la Paroisse. Un papier formel sera fait et transmis à l'Etude. Il est donc possible d'aller de l'avant. La possibilité de faire une crèche avait été évoquée et dans cette optique, une visite au SASAJ a été faite le 3 juin pour prendre connaissance des prérequis et des coûts. Il en est ressorti les points importants suivants :

-40 places minimum pour atteindre un seuil de rentabilité

-10m² minimum par enfant

M. Grept ajoute qu'il nous a été dit qu'aucune crèche n'est rentable et le seuil à partir duquel on perd le moins, est atteint avec 40 places à temps plein au minimum.

Mme C. Fontaine ajoute qu'étant donné la difficulté de trouver des places de garde sur Soral, elle demande si à l'occasion d'une libération de logements communaux, il ne serait pas possible de chercher une maman de jour pour garder des enfants ? **Mme Jaggi** informe alors de l'existence d'une maman de jour faisant partie du Couffin.

Le Président rappelle aussi que 3 places ont été réservées à Aire-la-Ville.

J. Fontaine estime qu'il faut commencer à étudier les opportunités de l'intercommunalité, car pour une petite commune comme Soral, il n'est pas envisageable d'avoir un projet en solo. Enfin, il fait remarquer qu'il n'y aura pas de subvention possible, ni de l'Etat, ni même par le fonds de l'ACG.

Mme Dougoud suggère de creuser des solutions alternatives comme des crèches parentales par exemple.

M. Grept ajoute que la prise en charge de bébés, ou pas, fait aussi une différence dans les coûts et donc la rentabilité. Mais, tout est très cadré et il est impossible de faire baisser les charges de personnel. Le coût par enfant est d'environ 38-40'000.- frs par enfant et 40 places, c'est aussi 400 m².

Le Président en conclut qu'il faut rapidement définir le périmètre de ce que nous voulons

faire dans ces locaux et ensuite avancer par étapes.

M. J. Fontaine informe que la Société de Laiterie qui a écrit sera reçue prochainement afin de connaître leurs intentions.

Mme Dougoud estime que cette réalisation ne concerne pas uniquement la commission énergie et bâtiments. Par destination, elle concerne aussi la commission école et petite enfance. Elle demande donc d'ouvrir la commission bâtiments aux membres des autres commissions intéressés.

R. Florez suggère que le président de la commission bâtiments invite des représentants d'autres commissions. Mmes Rodriguez et Jaggi se déclarent d'ores et déjà intéressées.

4. Présentation des devis transformation esplanade nouveaux immeubles

G. Fontaine informe avoir eu des réponses pour 3 devis et propose de traiter les 3 :

1.-Esplanade entre les 2 bâtiments 300-302 route de Soral : un revêtement sablonneux avait été posé sur une structure rigide, avec pour conséquence que lors de pluies ou d'orages, le sable se répartissait partout. Demande avait été faite pour une solution devant éviter cela et la réponse est d'aspirer le sable et de garder la structure solide au-dessous. Pour la partie en pente à partir de l'esplanade, de la refaire et de créer une goutte avec évacuation dans la grille.

DEVIS : CHF 9'396.85.

M. Grept demande s'il ne s'agit pas de malfaçon ?

J. Fontaine demande si le rendu des travaux a été fait après 2 ans ?

Le Président informe qu'il va être fait, tel que confirmé par l'architecte. Nous demanderons alors le paiement des travaux si possible.

J. Fontaine indique qu'il aimerait être présent lors de la séance de rendu des travaux.

2.-Chemin rural dit de Thairy : nids-de-poule sur ce passage d'engins agricoles. Deux offres pour réparer, soit un travail complet et durable, en regrattant pour un sol plat et dur, soit boucher ponctuellement.

DEVIS : CHF 15'282.- (sans goudron) ou CHF 3'500.- pour ~3 ans.

3.-Cheminement EMS-chemin des Noyers : **le Président** ajoute que les représentants de l'EMS sont venus présenter un projet d'agrandissement sur la partie arrière avec 4 modules supplémentaires prévus. Leur architecte a proposé d'étudier un tracé et il

suggère de le laisser revenir avec un projet.
DEVIS : CHF 15'282.-

5. Voyage fin de législature

Le Président annonce que l'organisation pour une destination moins conventionnelle s'avère compliquée à organiser, à cause des vols.

M. Farner propose alors un voyage en train et cite le train des glaciers.

Proposition de revenir la prochaine fois avec une idée facilement réalisable.

6. Communications de l'exécutif

Locaux de vote pour 2020, nominations responsables

Président M. Jacolino, suppléant **M. Olivier Farner**

Vice-président M. Jean-Claude Denervaud, suppléante **Mme Marie-Agnès Dougoud**

Rencontre avec M. Dal Busco

Mme Jaggi transmet la date du **6.11.19** pour l'exécutif et **M. Grept**. Le Président propose de faire une petite réunion pour préparer cette entrevue.

Travaux de la fontaine

M. G. Fontaine annonce que les travaux commenceront fin novembre-début décembre. Quelques petits détails restent à affiner, mais l'autorisation est arrivée.

Réimpression du livre sur l'histoire de Soral

M. G. Fontaine propose de réimprimer le livre sur l'Histoire de Soral et de le mettre au budget si vous êtes d'accord. Le prix varie selon le nombre d'exemplaires, mais par exemple on parle de CHF 2080.- pour 50 pièces. L'idée est jugée excellente.

La proposition de mettre cette réimpression au budget est acceptée.

Randonnée des Schtroumfs

Inscrite au planning pour organiser des rafraîchissements à leur retour de la boucle : **G. Fontaine** transmet leurs remerciements, ainsi que plusieurs gourdes offertes.

Labeaume : 13-14-15 septembre

Les participants seront logés chez l'habitant et **le Président** informe que c'est ouvert pour ceux qui veulent venir à l'apéritif vendredi à 13H00. Il demande qui s'inscrit pour le repas vendredi soir à La Taverne à 18H30.

Pour terminer ce point, **le Président** souhaite transmettre tous ses remerciements à ceux qui ont participé à l'organisation des promotions et du 1^{er} août. Il relève que tout s'est très bien passé et sans incidents. Bravo et merci à tous.

7. Propositions et questions individuelles

N. Hafner informe que la haie d'arbustes, sortie Creux-de-Boisset en face des nouveaux immeubles, a été très endommagée par les travaux. Est-il prévu de la faire arranger par les entrepreneurs ? **Le Président** répond qu'il s'agit d'une propriété privée, donc pas du ressort de la commune.

N. Hafner demande l'autorisation pour un enregistrement d'une musique destinée au Théâtre de Carouge et qui pourrait se faire à la Salle communale, qui par chance est libre ce week-end. Cette collaboration sera mentionnée dans le programme comme soutien de la commune au Théâtre de Carouge. **Accepté, mais vérifier l'agenda des répétitions.**

N. Hafner fait un retour sur la soirée jazz de la rentrée du 23 août en faveur du Burkina Faso qui s'est bien passée, beaucoup de félicitations ont été faites pour l'organisation. Beau succès avec plus de 100 personnes et aussi une belle recette pour l'association. Tout a été très positif.

M. Farner se réfère à son courriel relatif à la possibilité de faire une extinction des lumières la nuit pour atténuer les nuisances pour la faune, pour réduire le bilan CO2 et pour faire des économies d'électricité. 3 variantes seraient possibles : 1) éteindre toutes les nuits de 23 à 5h, 2) éteindre 5 nuits, sauf vendredi et samedi ou 3) régler au moyen d'horloges pour des manifestations précises. Il précise qu'en France, cela se fait via des horloges qui gèrent l'éclairage communal. Il propose donc de le faire aussi à Soral.

Mme Barthassat informe avoir pris contact avec M. Lugin, responsable d'un programme mis en place à Lully pour un éclairage plus écologique. Il est d'accord de venir nous présenter ce projet si nous le désirons.

M. G. Fontaine pense que c'est une bonne idée, mais ce sont les SIG qui contrôlent ce type de réglage et il vaut mieux se mettre à plusieurs communes pour le demander. Ensuite, concernant la sécurité, il faudra y réfléchir, que ce soit pour les cambriolages ou les accidents.

C. Fontaine tient à dire qu'elle n'est pas à l'aise quand tout est noir ; elle attire aussi l'attention sur le fait que le dernier bus arrive à 12H55 et que ce serait bien qu'il y ait un minimum de lumière pour les gens qui arrivent.

M. G. Fontaine rappelle que le 26 septembre, il y aura l'opération « La nuit est belle » dans tout le canton, avec extinction de l'éclairage public.

M. Hafner propose d'étudier d'abord comment faire pour le trafic et la sécurité des piétons, puis regarder l'éclairage dans un 2^e temps. A son avis, Soral est un village dangereux la nuit, même avec un éclairage.

M. Jaccard rappelle que le document de l'OFEN envoyé date de 2005, nous ne sommes donc pas des précurseurs. De nombreuses villes ont fait des essais et les ont fait perdurer. Et aussi de nombreuses études tendent à démontrer qu'il n'y a pas plus d'accidents. Il relève cependant que les créneaux horaires choisis dans les grandes villes sont les heures presque sans circulation de piétons. Enfin, il est montré qu'en l'absence de lumière, l'attention est plus forte, d'où un nombre d'accidents contenus. Il faut aussi travailler sur les orientations des éclairages (vers le bas plutôt que le haut) et sur leur intensité, etc...

La proposition de faire venir M. Lugrin au prochain CM pour une présentation est acceptée.

Accueil des nouveaux habitants

Mme Dougoud demande si un accueil des nouveaux habitants est prévu en 2020 ? A réfléchir, pour le mois de mai : le 20 ou le 21 pour avoir la tente des pompiers (Sanglier).

8. Naturalisation (Huis-clos)

Le Président présente le dossier N° 2019 _0407 -AS et demande au CM de donner un préavis.

Un préavis favorable est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 20H05.